



D.2018.10.03.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 03 Octobre 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.3 – Doublement Capacité Ligne A – Stations Jean Jaurès : Approbation de l'avenant n° 1 au marché n°52M 2017 13036 M « Courants forts – Courants faibles – Chauffage/Ventilation/Climatisation – Epuisement/Plomberie – Lutte contre l'incendie - Faux Plafonds » conclu avec le groupement d'entreprises ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.07.05.6.3 du 05 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 3 « Courants forts – Courants faibles – Chauffage/Ventilation/Climatisation – Epuisement/Plomberie – Lutte contre l'incendie - Faux Plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès, de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2017 13036 M, d'un montant de 2 840 992,85 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN, le 30 août 2017, pour une durée de 27 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- I. les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - PN BU FMM-01 - Modifications apportées au TGBT,
 - PN BU FMM-02 - Modification du supportage des chemins de câbles,
 - PN BU FMM-03 – Déplacement de l'interphone de la BAU,
 - PN BU FMM-04 - Ajout d'équipement dans les locaux « vestiaires » et « ménage » du niveau mezzanine,
 - PN BU FMM-05 - Dévoiement des câbles de désenfumage de la ligne A situé dans l'accès côté boulevard Carnot,
 - PN BU FMM-06 - Dépose du faux plafond et déplacement d'équipements,
 - PN BU FMM-07 - Alimentation de secours du TGBT nouveau depuis le TGBT du PEF existant,
 - PN BU FMM-08 - intervention en cas d'urgence pour perte de l'arrivée ENEDIS B,
 - PN BU FMM-09 - remplacement des transformateurs de comptage des arrivées « Haute Tension »,
 - PN BU FMM-11 - raccordement de l'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle trémie matériel,
 - PN BU FMM-12 - remise en état de l'exhaure de la fosse de la triplète d'escaliers mécaniques existants,
 - PN BU FMM-16 - dépose et manutention des pièces des anciens équipements pour utilisation comme pièces de parc,
 - PN BU FMM-17 - dévoiement de chemins de câbles et de réseaux de la ligne B dans l'accès côté boulevard Carnot,
 - PN BU FMM-18 - consignation de réseaux et dépose des équipements

Accusé de réception en préfecture
 n° 253100986-20181008-20181003-6-3D-
 DE
 Date de télétransmission : 08/10/2018
 Date de réception préfecture : 08/10/2018

- PN BU FMM-19 - dévoiement de chemins de câbles et de réseaux en tunnel pour réalisation de la trémie de la mezzanine,
 - PN BU FMM-21 - intervention pour réalimentation du TGBT existant après la migration des artères « Haute Tension »,
 - PN BU FMM-22- alimentation provisoire pour le chargeur 48Vcc et l'armoire « Voie de Service »,
 - PN BU FMM-23 - mise en œuvre de l'alarme « Watchdog »,
 - PN BU FMM-24 - complément d'indicateurs d'action pour le Système de Sécurité Incendie,
 - PN BU FMM-27 - mise en conformité électrique de l'alimentation définitive de la trappe de la trémie matériel et mise en place du contact de position,
 - PN BU FMM-29 - reconstitution conforme à l'existant de l'éclairage de la voie de garage,
 - PN BU FMM-30 - modifications nécessaires aux travaux de la coupure d'été 2018,
- II. la suppression des prestations relatives à la dépose, le stockage et la repose du piège à sons et de la grille de ventilation motorisée de la gaine de ventilation de la ligne B, soit une moins-value de - 11 020,77 € HT.
- III. les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

2° - Présentation de l'avenant

I – Justification des prestations complémentaires

- PN BU FMM-01 : ces modifications apportées au Tableau Général Basse Tension (TGBT) sont consécutives à des demandes de l'exploitant après la validation du plan d'exécution.
- PN BU FMM-02 : cette prestation concerne la mise en place de compléments de supportage des chemins de câbles à accrocher en sous face de la dalle existante du parking Jean Jaurès. Ces dispositifs complémentaires permettent de répartir la charge maximale, de 30 kg/m², admissible par cette dalle, uniquement sur les poutres en béton armé qui la constitue.
- PN BU FMM-03 : ce déplacement de l'interphone de la Borne d'Appel d'Urgence (BAU) permet la continuité de service dudit interphone pendant les travaux de l'accès côté boulevard Carnot.
- PN BU FMM-04 : cet ajout d'équipements vient en complément des équipements prévus afin de permettre de rendre ces vestiaires accessibles aux Personne à Mobilité Réduite.
- PN BU FMM-05 : ce dévoiement de câble permet la continuité de service du système de désenfumage pendant les travaux.
- PN BU FMM-06 : cette dépose d'équipements électriques permet la mise en œuvre de la cloison de chantier nécessaire à la réalisation du 2^{ème} ascenseur reliant les quais de la station à la mezzanine.
- PN BU FMM-07 et PN BU FMM-08 : ces prestations sont nécessaires pour la sécurisation de la migration de l'onduleur du Réseau de Service Unifié (RdSU) et du chargeur 48 Vcc sans interruption de service.
- PN BU FMM-09 : ce remplacement des transformateurs de comptage permet le respect des exigences d'ENEDIS sur la détection des défauts sur les arrivées « Haute Tension »

Haute Tension en préfecture
 031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
 DE
 Date de télétransmission : 08/10/2018
 Date de réception préfecture : 08/10/2018

- PN BU FMM-11 : ces prestations sont nécessaires pour l'évacuation des eaux de pluie recueillies dans la nouvelle trémie permettant l'accès du matériel et équipements destinés aux nouveaux locaux techniques.
- PN BU FMM-12 : ces prestations concernent le dévoiement définitif de l'évacuation des eaux pluviales de la triplette d'escaliers mécaniques en interface avec le nouvel ascenseur positionné à proximité.
- PN BU FMM-16 : à la demande de l'exploitant, certaines pièces des anciens équipements sont à récupérer pour une utilisation comme pièces de parc.
- PN BU FMM-17 : ce dévoiement de réseaux permet la démolition d'une poutre située dans l'accès côté boulevard Carnot sans impacter la continuité de service de la ligne B.
- PN BU FMM-18 : cette consignation et dépose de réseaux est nécessaire pour la démolition du local « ménage » existant.
- PN BU FMM-19 : ce dévoiement de chemins de câbles et de réseaux en tunnel est nécessaire pour la réalisation de la trémie de la mezzanine afin de ne pas impacter la continuité de service de la ligne A.
- PN BU FMM-21 : cette prestation est nécessaire afin de sécuriser la migration des artères « Haute Tension ».
- PN BU FMM-22 : cette prestation est nécessaire afin de sécuriser la migration de l'armoire de la « Voie de Service ».
- PN BU FMM-23 : le schéma existant des automates ne faisait pas apparaître cette alarme appelée « watchdog ». Cette prestation permet la reconstitution à l'existant de ces automates.
- PN BU FMM-24 : ces compléments d'indicateur d'action sont à mettre en œuvre à la demande du Coordonnateur du Système de Sécurité Incendie.
- PN BU FMM-27 : cette prestation est nécessaire afin de mettre en conformité l'alimentation de la trappe de la trémie d'accès du matériel et équipements aux nouveaux locaux techniques.
- PN BU FMM-29 : cette prestation permet la reconstitution conformément à l'existant de l'éclairage de la voie de garage des rames.
- PN BU FMM-30 : ces prestations de dépose et repose d'équipements et d'ajout d'éclairages provisoires sont nécessaires pour les travaux de génie civil à réaliser au niveau de la passerelle qui va desservir le nouvel ascenseur du quai et pour la mise en place des cloisons de chantier pendant la coupure d'été 2018.

II – Justification de la suppression de prestations

Ces prestations relatives à la dépose, le stockage et la repose du piège à sons et de la grille de ventilation motorisée de la gaine de ventilation de la ligne B ont été transférées au lot n° 2 pour une simplification des interfaces entre lots de travaux.

III - Modification de la partie forfaitaire

La suppression des prestations relatives à la dépose, le stockage et la repose du piège à sons et de la grille de ventilation motorisée de la gaine de ventilation de la ligne B fait l'objet d'une moins-value de 11 020,77 € HT.

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Montant initial :	2 550 900,80 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 11 020,77 € HT
Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :	2 539 880,03 € HT

IV - Modification du Bordereau des Prix Unitaires et du Détail Estimatif

Les prestations complémentaires demandées au titulaire du marché font l'objet de l'intégration, au Bordereau des Prix Unitaires, des prix unitaires nouveaux définitifs suivants :

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix Unitaire en € HT
PN BU FMM-01	Modifications apportées au TGBT	Ft	77 307,30
PN BU FMM-02	Modification du supportage des chemins de câbles	Ft	140 375,53
PN BU FMM-03	Déplacement de l'interphone de la BAU	Ft	2 990,64
PN BU FMM-04	Ajout d'équipements dans les locaux « vestiaires » et « ménage » du niveau mezzanine	Ft	8 910,79
PN BU FMM-05	Dévoisement des câbles de désenfumage de la ligne A situé dans l'accès côté boulevard Carnot	Ft	8 767,44
PN BU FMM-06	Dépose du faux plafond et déplacement d'équipements	Ft	26 457,10
PN BU FMM-07	Alimentation de secours du nouveau TGBT depuis le TGBT du PEF existant	Ft	16 887,65
PN BU FMM-08	Intervention en cas d'urgence pour perte de l'arrivée ENEDIS B	Ft	2 571,36
PN BU FMM-09	Remplacement des transformateurs de comptage des arrivées « Haute Tension »	Ft	32 123,72
PN BU FMM-11	Raccordement de l'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle trémie matériel	Ft	1 458,40
PN BU FMM-12	Remise en état de l'exhaure de la fosse de la triplette d'escaliers mécaniques existants	Ft	1 639,88
PN BU FMM-16	Dépose et manutention des pièces des anciens équipements pour utilisation comme pièces de parc	Ft	10 827,20
PN BU FMM-17	Dévoisement de chemins de câbles et de réseaux de la ligne B dans l'accès côté boulevard Carnot	Ft	5 810,18
PN BU FMM-18	Consignation de réseaux et dépose des équipements du local « ménage » côté boulevard Carnot	Ft	2 662,25
PN BU FMM-19	Dévoisement de chemins de câbles et de réseaux en tunnel pour réalisation de la trémie de la mezzanine	Ft	14 003,55
PN BU FMM-21	Intervention pour réalimentation du TGBT existant après la migration des artères « Haute Tension »	Ft	2 571,36
PN BU FMM-22	Alimentation provisoire pour le chargeur 48Vcc et l'armoire « Voie de Service »	Ft	22 016,23
PN BU FMM-23	Mise en œuvre de l'alarme « Watchdog »	Ft	22 016,23

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-201810082016903-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

PN BU FMM-24	Complément d'indicateurs d'action pour le Système de Sécurité Incendie	Ft	7 380,97
PN BU FMM-27	Mise en conformité électrique de l'alimentation définitive de la trappe de la trémie matériel et mise en place du contact de position	Ft	2 933,87
PN BU FMM-29	Reconstitution conforme à l'existant de l'éclairage de la voie de garage	Ft	11 945,68
PN BU FMM-30	Modifications nécessaires aux travaux de la coupure d'été 2018	Ft	18 167,84

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 425 132,63 € HT, soit une augmentation de 135 040,58 € HT.

V – Montant de l'avenant

L'incidence financière du présent avenant est de 124 019,81 € HT se décomposant de la façon suivante :

Moins-value de la rémunération forfaitaire : - 11 020,77 €

Augmentation du Détail Estimatif : + 135 040,58 €

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial : 2 840 992,85 € HT

Montant présent avenant : + 124 019,81 € HT

Nouveau montant du marché : 2 965 012,66 € HT

Au regard du montant initial du marché de 2 840 992,85 € H € HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une augmentation de 124 019,81 € HT, correspond à une augmentation de 4,37 % par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13036 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13036 M conclu avec groupement d'entreprises ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN pour un montant de 124 019,81 € HT.

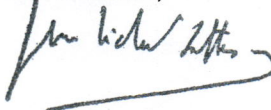
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

**LOT N° 3 : COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES –
CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION –
EPUISEMENT/PLOMBERIE – LUTTE CONTRE L'INCENDIE
– FAUX PLAFONDS**

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2017 13036 M

SEPTEMBRE 2018



Titulaire : INEO MPLR / GCM / ARTEL



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

03
-14

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.07.05.6.3 du 05 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 3 « Courants forts – Courants faibles – Chauffage/Ventilation/Climatisation – Epuisement/Plomberie – Lutte contre l'incendie - Faux Plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès, de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2017 13036 M a été notifié le 30 août 2017 pour une durée de 27 mois.

Le montant global du marché s'élève à 2 840 992,85 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- I. les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix Unitaire en € HT
PN BU FMM-01	Modifications apportées au TGBT	Ft	77 307,30
PN BU FMM-02	Modification du supportage des chemins de câbles	Ft	140 375,53
PN BU FMM-03	Déplacement de l'interphone de la BAU	Ft	2 990,64
PN BU FMM-04	Ajout d'équipements dans les locaux « vestiaires » et « ménage » du niveau mezzanine	Ft	8 910,79
PN BU FMM-05	Dévoiemment des câbles de désenfumage de la ligne A situé dans l'accès côté boulevard Carnot	Ft	8 767,44
PN BU FMM-06	Dépose du faux plafond et déplacement d'équipements	Ft	26 457,10
PN BU FMM-07	Alimentation de secours du nouveau TGBT depuis le TGBT du PEF existant	Ft	16 887,65
PN BU FMM-08	Intervention en cas d'urgence pour perte de l'arrivée ENEDIS B	Ft	2 571,36
PN BU FMM-09	Remplacement des transformateurs de comptage des arrivées « Haute Tension »	Ft	32 123,72
PN BU FMM-11	Raccordement de l'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle trémie matériel	Ft	1 458,40
PN BU FMM-12	Remise en état de l'exhaure de la fosse de la triplette d'escaliers mécaniques existants	Ft	1 639,88
PN BU FMM-16	Dépose et manutention des pièces des anciens équipements pour utilisation comme pièces de parc	Ft	10 827,20
PN BU FMM-17	Dévoiemment de chemins de câbles et de réseaux de la ligne B dans l'accès côté boulevard Carnot	Ft	5 810,18
PN BU FMM-18	Consignation de réseaux et dépose des équipements du local « ménage » côté boulevard Carnot	Ft	2 662,25
PN BU FMM-19	Dévoiemment de chemins de câbles et de réseaux en tunnel pour réalisation de la trémie de la mezzanine	Ft	14 003,55

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

PN BU FMM-21	Intervention pour réalimentation du TGBT existant après la migration des artères « Haute Tension »	Ft	2 571,36
PN BU FMM-22	Alimentation provisoire pour le chargeur 48Vcc et l'armoire « Voie de Service »	Ft	22 016,23
PN BU FMM-23	Mise en œuvre de l'alarme « Watchdog »	Ft	7 323,69
PN BU FMM-24	Complément d'indicateurs d'action pour le Système de Sécurité Incendie	Ft	7 380,97
PN BU FMM-27	Mise en conformité électrique de l'alimentation définitive de la trappe de la trémie matériel et mise en place du contact de position	Ft	2 933,87
PN BU FMM-29	Reconstitution conforme à l'existant de l'éclairage des voies de garage	Ft	11 945,68
PN BU FMM-30	Modifications nécessaires aux travaux de la coupure d'été 2018	Ft	18 167,84

- II. la suppression des prestations relatives à la dépose, le stockage et la repose du piège à sons et de la grille de ventilation motorisée de la gaine de ventilation de la ligne B, soit une moins-value de - 11 020,77 € HT,
- III. les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

L'incidence financière du présent avenant est de 124 019,66 € HT.

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS APORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	2 550 900,80 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 11 020,77 € HT

<u>Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :</u>	2 539 880,03 € HT
--	-------------------

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	290 092,05 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n° 1 :	+ 135 040,58 € HT

<u>Nouveau montant du Détail Estimatif :</u>	425 132,63 € HT
--	-----------------

Le montant total du marché (DPF + DE) est ainsi porté à :

Montant du marché initial :	2 840 992,85 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	+ 124 019,81 € HT

<u>Montant Total du marché (DPF + DE) HT :</u>	2 965 012,66 € HT
---	--------------------------

Le montant du marché est porté de 2 840 992,85 € HT à 2 965 012,66 € HT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial modifié fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété et modifié fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant.

ARTICLE 7 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 7.09.18

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181008-20181003-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018